RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Certifié conforme

**149EME AVENUE**
**société à responsabilité limitée**
**au capital de 5000 euros**
**Siège social : 21 rue de la Roquette 75011PARIS**
**827729302 RCS Paris**

**Monsieur Ravi KAPOOR**

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 11/08/2025**

L'an 2025,

Le 11/08,

A Paris,

Les associés de 149EME AVENUE, société à responsabilité limitée au capital de 5000 €, divisé en 100 parts de 50 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, sur convocation de la gérance.

- **Monsieur Sami M'SABBAK** Propriétaire de 50 Parts
- **Monsieur Mauize LAJNEF** Propriétaire de 50 Parts

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales émises par la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Sami M'SABBAK, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**ORDRE DU JOUR**

- Transformation de la société en Société par Actions Simplifiée ;
- Conversion des parts sociales en actions ;
- Adoption des statuts sous leur nouvelle forme ;
- Constatation de la cessation des fonctions de la gérance ; Nomination du Président ;
- Pouvoirs pour les formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

SM

SM

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Cette lecture terminée, le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION Transformation de la société en Société par Actions Simplifiée**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire à la Transformation et constaté que les capitaux propres sont au moins égaux au capital social, décide de transformer la société à responsabilité limitée 149EME AVENUE en Société par Actions Simplifiée (SAS), à compter du 11 août 2025.

Cette transformation n'entraîne pas la création d'une personne morale nouvelle.
La dénomination sociale, l'objet social, la durée, le siège social et le capital social demeurent inchangés.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

**DEUXIEME RESOLUTION Conversion des parts sociales en actions**

L'Assemblée décide que les cent (100) parts sociales composant le capital social sont converties en cent (100) actions de cinquante euros (50 €) chacune.

La répartition du capital est la suivante :

- Monsieur Mounir LAJNEF : 50 actions
- Monsieur Sami M'SABBAK : 50 actions ;

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

***TROISIÈME RÉSOLUTION Adoption des statuts de la Société par Actions Simplifiée***

L'Assemblée adopte dans leur intégralité les statuts de la Société par Actions Simplifiée résultant de la transformation.

L'objet social demeure inchangé.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

***QUATRIÈME RÉSOLUTION Cessation des fonctions de la gérance***

L'Assemblée constate qu'à compter de la transformation de la société en SAS, les fonctions de gérance prennent fin de plein droit.

·Quitus entier et définitif est donné au gérant pour l'exécution de son mandat.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

***CINQUIÈME RÉSOLUTION Nomination du Président***

L'Assemblée décide de nommer en qualité de Présidente de la Société :
HEDGE FUND H0 LDING
Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nîmes sous le numéro 988 179 578
Siège social : [redacted]
Représentée par son Président Monsieur Ravi KAPOOR né le [redacted] à [redacted] de nationalité [redacted] demeurant [redacted]

La société HEDGE FUND H0 LDING déclare accepter les fonctions qui lui sont confiées.
Le mandat est conféré pour une durée illimitée.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

***SIXIÈME RÉSOLUTION Pouvoirs***

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt, publicité, inscription modificative et généralement toutes formalités rendues nécessaires par les présentes décisions.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité.***

## CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

Fait à Paris,
Le 11 août 2025

En autant d'exemplaires que nécessaire.

**Monsieur Sami M'SABBAK**

*« lu et approuvé »*

[redacted]

**HEDGE FUND HOLDING**

*« Bon pour la gérance »*

*« lu et approuvé par son Président Monsieur Ravi KAPOOR »*

[redacted]

**Monsieur Mauize LAJNEF**

*« lu et approuvé »*